



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 26/12/2024
ID : 033-213304470-20241213-065_2024-DE

Pour le maire empêché,
le 1er adjoint
Stéphane CATALAN

République Française

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COURAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 065-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 18
- présents : 11
- votants : 17

OBJET :

SUBVENTION A.N.E.V

Le treize décembre deux-mille vingt-quatre, à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 décembre 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CATALAN, 1^{er} Adjoint, en remplacement du Maire empêché.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

ABSENTS : M. Franck OBERG (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, Mme Marie-José TERRIEN (procuration donnée à Mme Véronique GÉRARD), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY), M. Mickaël GODINEAU (procuration donnée à M. Didier LANDRY),

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités

Vu la demande d'adhésion présentée par l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin),

Décide, après délibération et après vote : 17 VOTES – 17 POUR :

- d'adhérer à l'ANEV pour l'année 2024 pour un montant de 160€.
- dit que l'imputation budgétaire se fera à l'article 65748 du budget communal 2024.
- charge le Maire ou son représentant, à réaliser toutes les formalités afférentes à cette question.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les
jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 20 décembre 2024.
Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le 23/12/2024
Publié le 26/12/2024
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,
Stéphane CATALAN

Stéphane CATALAN

